



COMPTE RENDU CSA-DÉPARTEMENTAL DE GUADELOUPE DU 28 JUILLET 2026

Chers collègues,

Le 28 juillet 2026, s'est tenu le CSA Départemental de la Guadeloupe, dans les locaux de la DSPOM. Veuillez trouver ci-contre le compte rendu de cette séance de travail.

Etaient présents :

- Monsieur DUPEYRE, Directeur Interrégional, Président de séance
- Madame DEYTS, Secrétaire Générale
- Madame CORNET, Directrice des Ressources Humaines
- Madame COSTES, Référente Mission One
- Monsieur CANEVAL, Représentant de FO Justice Guadeloupe
- Messieurs RACAMY et SAPOR, Représentants de l'UFAP
- Monsieur PETILAIRE, Représentant de la CGT

En visioconférence :

- Monsieur DELANCELLE, Chef d'établissement CP Baie-Mahault
- Monsieur DELE, Chef d'établissement MA Basse-Terre
- Madame RAMBERT, DFSPIP de Guadeloupe

L'ordre du jour était le suivant :

1. Validation du procès-verbal du CSA départemental du 12 septembre 2025
2. Point RH des 3 structures
3. Point ELSP
4. Exercice Inter ELSP
5. Point sur les leviers pour limiter la surpopulation carcérale
6. Point DAC
7. Basse-Terre 3

A 8h08, après les formalités d'accueil et les présentations, le Président a déclaré que le quorum était atteint, et que les débats pouvaient commencer.

Les trois organisations syndicales ont lu leur déclaration liminaire, document que vous avez dû recevoir sur votre boîte mail justice.

POINT 1 : VALIDATION DU DERNIER PV.

Il s'agissait de valider par vote le procès-verbal du dernier CSA-D du 12 septembre 2025. Les 3 organisations syndicales ont voté ce PV à l'unanimité (4 voix pour).

POINT 2 : SITUATION RH DES ETABLISSEMENTS.

Les organisations syndicales n'ont pas hésité à rappeler à l'assemblée que la situation RH des établissements de Guadeloupe est très chaotique. Selon les organigrammes fournis aux OS, il faut constater :

- 5 postes vacants à la Maison d'Arrêt de Basse-Terre.

- 19 postes vacants au Centre Pénitentiaire de Baie-Mahault
- 7 postes vacants au SPIP de Guadeloupe

Concernant le plan de requalification pour les Personnels Administratifs de C⇒B et B⇒A, toujours pas de retour sur les formalités de sa mise en place.

Les dernières discussions laissaient présager la venue de EX1 pour un état des lieux RH, mais vraisemblablement cette venue serait reportée au 1^{er} trimestre 2027.

FO Justice Guadeloupe a fait remarquer au Directeur Interrégional que ce point RH ressemble en tout point au dernier CSA : aucun effort en RH pour le CP de Baie-Mahault qui connaît des moments très difficiles.

POINT 3 : ELSP.

A l'instant T, les équipes ESLP de Guadeloupe sont réparties comme suit :

- Baie-Mahault ⇒ un effectif de 16 agents (sachant qu'un est parti à la retraite et qu'il doit être remplacé)
- Basse-Terre ⇒ un effectif de 12 agents

Le Directeur Interrégional nous a annoncé une coopération plus active entre les équipes ELSP de Guadeloupe en matière d'harmonisation des pratiques professionnelles et opérationnelles.

Par ailleurs, et **cela rejoint le POINT 4**, l'Administration souhaite organiser des exercices inter ELSP Antilles-Guyane. Si notre organisation syndicale reste d'accord avec ce principe, nous avons quand même alerté le Directeur Interrégional sur la motivation de la chose : nous ne voulons pas que ces regroupement inter ELSP ne servent de base à une pseudo équipe ERIS.

L'Administration travaille déjà sur un planning prévisionnel pour ces échanges inter ELSP Antilles-Guyane. Le Directeur Interrégional nous promet de nous faire part en détail de ce programme.

POINT 5 : LES LEVIERS POUR LIMITER LA SURPOPULATION CARCERALE.

Les organisations syndicales ont fait part au Directeur Interrégional de la hausse effrénée du nombre de personnes détenues dans nos établissements. Une surpopulation carcérale qui sape les conditions de travail de tous les personnels.

Le Directeur Interrégional nous précise continuer à travailler de concert avec les autorités judiciaires pour lutter contre la surpopulation carcérale. Cependant, force est de constater que les effets ne sont pas visibles car le CP de Baie-Mahault a connu dernièrement un nouveau record (plus de 800 détenus au mois de juin) et que Basse-Terre souffre déjà de matelas au sol.

Pour rappel, il y a deux ans, la direction de Baie-Mahault, de Basse-Terre, et les autorités judiciaires avaient signé, en présence des Organisations Syndicales, un accord de principe pour lutter contre la surpopulation. Après quelques mois d'effort, le taux d'incarcération est reparti à la hausse.

POINT 6 : LE DAC.

Selon l'Administration, les travaux du DAC de Baie-Mahault avancent bien. Mis à part le Bâtiment MA3 (seulement la moitié) tous les gros œuvres sont terminés. Ne restent que les seconds œuvres et les aménagements en mobiliers. La réception devrait avoir lieu fin 2027 pour une mise en service au 1^{er} trimestre 2028. Pour des raisons de sécurité, le mirador Nord devrait rester en service.

Nous ne pouvions pas parler du DAC sans évoquer la question des fonctions supports, en particulier la cuisine du CP de Baie-Mahault. Une visite de la cuisine centrale municipale a été effectuée et des discussions avec l'équipe municipale seraient en cours pour un achat éventuel.

Pas mal de questionnements et d'inquiétudes persistent concernant ce fameux DAC, à savoir les effectifs des personnels à venir (tous corps et grades confondus) et la question des fonctions supports autre que la cuisine (buanderie, cantine, magasin...).

POINT 7 : BASSE-TERRE 3.

Basse-Terre 3 correspond à la dernière phase de nouvelle Maison d'Arrêt de Basse-Terre. Cette phase devrait débiter par la démolition des bâtiments historiques prévue pour fin 2026. Au préalable, le désamiantage de l'édifice, la démolition et des fouilles archéologiques devront être effectués avant la dernière phase 4, la réalisation du nouveau bâtiment.

Ainsi se termine ce CSA-D de Guadeloupe aux environs de 18h. Notre organisation syndicale ne cache pas sa déception et ses inquiétudes pour l'avenir. Car pour l'instant les plus lésés restent les personnels, des hommes et des femmes engagés, respectueux du service public, mais depuis trop longtemps délaissés et qui subissent de plus en plus une pression professionnelle et une usure au travail. Malheureusement le mot d'ordre reste encore et encore de se serrer la ceinture.

Baie-Mahault, le 03 août 2026

Le titulaire **FO Justice** au CSA-D de Guadeloupe